

MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD

LE 14 AOÛT 2014

Séance **spéciale** du conseil de la Municipalité du Village de Hemmingford, tenue jeudi le 14 août 2014 **dans la salle de conférence de l'édifice municipal au 505 Frontière à 19h00.**

Les avis de convocation ont été signifiés tel que requis par l'article 152 du code municipal de la Province de Québec et les avis publics selon l'article 956 ont bien été affichés.

Est présent son honneur le Maire Drew Somerville ainsi que les conseillers suivants: Normand Lussier, Tina Calvarese, Howard Silverman et Lucie Bourdon tous formant quorum sous la présidence du Maire. Mme Diane Lawrence, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente. Messieurs les conseillers Dale Langille et Michael Houle sont absents.

À 19h15, MONSIEUR LE MAIRE DREW SOMERVILLE ouvre la séance.

2014-08-192

Ordre du jour

Considérant que les avis de convocation ont été signifiés tel que requis par l'article 152 du code municipal de la Province de Québec;

Considérant que l'article 153 du code municipal spécifie qu'on ne peut traiter que les sujets mentionnés dans l'avis de convocation, sauf du consentement unanime des membres du conseil, s'ils sont tous présents;

Il est alors proposé par monsieur le conseiller Normand Lussier, appuyé par monsieur le conseiller Howard Silverman **et résolu unanimement par les conseillers**

Que l'ordre du jour soit accepté avec aucune modification :

1. Présentation de l'ordre du jour
2. Mandat pour les travaux de réfection des infrastructures municipales de la rue Frontière.
3. Période de questions.
4. Clôture de séance.

2014-08-193

APPEL D'OFFRES AO-BPR-2014-01 – TRAVAUX DE RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES SUR LA RUE FRONTIÈRE

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public, la municipalité du Village de Hemmingford a reçu des soumissions pour des travaux de réfection des infrastructures municipales sur la rue Frontière;

CONSIDÉRANT que la soumission la plus basse provenant de « Excavation Bergevin & Laberge Inc » s'est avérée conforme aux exigences administratives et techniques des documents d'appel d'offres :

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports (MTQ) participe au projet selon l'entente de collaboration « le projet #154110076 »;

CONSIDÉRANT l'analyse de soumission réalisée par BPR le 13 août 2014;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Normand Lussier

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Howard Silverman

Et résolu unanimement par les conseillers

QUE soit octroyé au plus bas soumissionnaire conforme, soit « Excavation Bergevin & Laberge Inc », le contrat pour les travaux de réfection des infrastructures municipales sur la rue Frontière, le tout en conformité avec les documents de soumission relatifs à ce projet, aux coûts unitaires et forfaitaires inscrits au bordereau de soumission de l'appel d'offres AO-BPR-2014-01 en fonction des quantités réelles requises et des conditions rencontrées en cours de chantier, pour un montant total global estimé à 3,596,583.72 \$, taxes incluses.

QUE la municipalité inclus dans ce mandat l'option d'augmenter le diamètre d'aqueduc de 150 mm à 200 mm incluant les vannes etc., au montant de 37,182.92\$, taxes comprises;

QUE le contrat est octroyé conditionnel à l'approbation du règlement d'emprunt # 276 ainsi que la signature de l'entente de collaboration du Ministère du Transport.

QUE les sommes requises à cette fin soient prises au fonds du règlement d'emprunt n° 276.

À 19h 30, le maire ouvre la période de questions :

Aucune personne n'a été présente durant cette séance alors la période est fermée.

2014-08-194

Séance clore

À 19h31, madame la conseillère Tina Calvarese propose et madame la conseillère Lucie Bourdon appuie que la séance soit close. Adoptée à l'unanimité.

Drew Somerville, Maire.

Diane Lawrence, directrice générale/secrétaire-trésorière



MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

LE 14 AOÛT 2014

Séance **spéciale** du conseil de la Municipalité du Village de Hemmingford, tenue jeudi le 14 août 2014 **dans la salle de conférence de l'édifice municipal au 505 Frontière à 19h00.**

Les avis de convocation ont été signifiés tel que requis par l'article 152 du code municipal de la Province de Québec et les avis publics selon l'article 956 ont bien été affichés.

Est présent son honneur le Maire Drew Somerville ainsi que les conseillers suivants: Normand Lussier, Tina Calvarese, Howard Silverman et Lucie Bourdon tous formant quorum sous la présidence du Maire. Mme Diane Lawrence, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente. Messieurs les conseillers Dale Langille et Michael Houle sont absents.

Résolution : # 2014-08-193

APPEL D'OFFRES AO-BPR-2014-01 – TRAVAUX DE RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES SUR LA RUE FRONTIÈRE

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public, la municipalité du Village de Hemmingford a reçu des soumissions pour des travaux de réfection des infrastructures municipales sur la rue Frontière;

CONSIDÉRANT que la soumission la plus basse provenant de « Excavation Bergevin & Laberge Inc » s'est avérée conforme aux exigences administratives et techniques des documents d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports (MTQ) participe au projet selon l'entente de collaboration « le projet #154110076 »;

CONSIDÉRANT l'analyse de soumission réalisée par BPR le 13 août 2014;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Normand Lussier
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Howard Silverman
Et résolu unanimement par les conseillers

QUE soit octroyé au plus bas soumissionnaire conforme, soit « Excavation Bergevin & Laberge Inc », le contrat pour les travaux de réfection des infrastructures municipales sur la rue Frontière, le tout en conformité avec les documents de soumission relatifs à ce projet, aux coûts unitaires et forfaitaires inscrits au bordereau de soumission de l'appel d'offres AO-BPR-2014-01 en fonction des quantités réelles requises et des conditions rencontrées en cours de chantier, pour un montant total global estimé à 3,596,583.72 \$, taxes incluses.

QUE la municipalité inclus dans ce mandat l'option d'augmenter le diamètre d'aqueduc de 150 mm à 200 mm incluant les vannes etc..., au montant de 37,182.92\$, taxes comprises;

QUE le contrat est octroyé conditionnel à l'approbation du règlement d'emprunt n° 276 ainsi que la signature de l'entente de collaboration du Ministère du Transport.

QUE les sommes requises à cette fin soient prises au fonds du règlement d'emprunt n° 276.

Copie certifiée et conforme à nos écritures

*Diane Lawrence,
Directrice générale et secrétaire-trésorière*